

116 Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance- chômage . . . . .	12,500,000 00
117 Avances aux ouvriers en vertu de l'article 91 de la loi . . . .	10,000 00

## CRÉDIT SPÉCIAL

118 Pour acquitter le coût des projets de secours (engagements inexécutés) . . . . .	5,000 00
---	----------

## DÉMobilISATION ET RECONVERSION

## TRAVAIL

511 Administration de l'Organisation du placement de la main- d'œuvre; Coordination de la formation; Loi de 1946 sur la formation; Loi de 1946 sur la réintégration dans les emplois civils; Coordination des opérations de charge- ment et de déchargement des navires, et règlement des problèmes posés par le Service sélectif et les dossiers de l'Inscription nationale . . . . .	204,500 00
512 Unité des statistiques de capital humain . . . . .	30,000 00
513 Conseil national du travail en temps de guerre et conseils régionaux . . . . .	15,945 00
514 Office du personnel technique en temps de guerre . . . . .	60,000 00
Formation professionnelle—	
515 Administration . . . . .	73,180 00
516 Paiements aux provinces en vertu de conventions rela- tives à l'aide aux écoles de formation profession- nelle, y compris les engagements inexécutés des années antérieures . . . . .	2,000,000 00
517 Formation de chefs d'équipe et de directeurs . . . . .	30,000 00
518 Formation professionnelle de membres libérés des Forces armées du Canada, y compris les engagements inexécutés des années antérieures . . . . .	8,000,000 00
519 Pour pourvoir à la contribution fédérale quant au rem- placement, par une province ou municipalité, de machines servant à l'instruction d'urgence de guerre, aux termes et conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil, y compris les engagements inexécutés des années antérieures . . . . .	300,000 00
520 Versements aux provinces en vertu d'accords concer- nant la formation et la nouvelle formation des anciens ouvriers de guerre et les immobilisations relatives aux bâtiments et à l'aménagement d'écoles de formation professionnelle . . . . .	2,750,000 00
521 Formation de chefs d'équipe et de directeurs . . . . .	1,000 00
522 Frais des conférences avec les représentants de groupements d'employeurs et d'employés sur la politique de la main- d'œuvre . . . . .	5,000 00
523 Conseil des relations ouvrières en temps de guerre . . . . .	19,500 00
524 Rétablissement, entretien et bien-être des personnes de race japonaise au Canada et versements susceptibles d'être approuvés par le gouverneur en conseil à l'égard du rapatriement de telles personnes . . . . .	900,000 00
525 Organisation et utilisation efficace de la main-d'œuvre agri- cole, y compris recrutement, transport et placement sur des fermes et dans les industries connexes des ouvriers	